



Hôpital Antoine Béclère

Poste : 4464 ou 4175

Mail : [Syndicat@SudBeclere.org](mailto:Syndicat@SudBeclere.org)

Web : [www.SudBeclere.org](http://www.SudBeclere.org)

Septembre 2005

Cet adhérent ou lecteur n'a pas ou a oublié de renouveler son adhésion. Il n'a donc pas eu la joie avant tout le monde de recevoir ce magazine. Pour ne pas connaître vous-même les affres de l'angoisse, pensez à votre adhésion ou son renouvellement ! N'oubliez pas de passer nous voir ! On a besoin de votre soutien !

# Langue de Vipère

## FORTE AUGMENTATION SALARIALE

Le gouvernement a décidé de faire du social !

Directrice Générale, 200 points de NBI = 900 €  
Secrétaire Général APHP, 150 points NBI = 675 €  
Directeurs d'établissements, 100 points NBI = 450€  
Directeurs adjoints, 60 points NBI=270€

Les directeurs sont en général logés, la fourchette de salaire d'un directeur varie de 1800 à 4200€.

Il nous semblait que l'augmentation de cette catégorie n'était pas la priorité !

**Mais ce n'est pas tout !  
Rajoutons donc quelques « petites primes »  
(Cf JO du 2 août)**

La Prime semestrielle des directeurs sera versée de manière suivante, une part fixe versée tous les mois et une part variable versée semestriellement.

Directeur : Part fixe : 13000€ ; Part Variable : 16000€  
Directeur adjoint : Part fixe : 9500 à 12000€  
Part variable : 8500 à 10000€

Prime de Sujétion : 10000€ / an soit 830€ / mois

**C'est un scandale !**

**Et tous les agents qui font des efforts jours après jours pour que l'hôpital fonctionne.**

**Pour eux RIEN !**

Sauf quelques 0.5% par ci où par là...

Quant à la prime de fin de carrière versée au mois de juin pour les agents qui sont au dernier échelon de leur grade, le texte en a exclu l'ensemble de la catégorie B reclassé en 2002 c'est à dire la majorité du personnel de Béclère !!!



### Echange Précaire contre Titulaire



Après la suppression de 900 emplois de titulaires l'année dernière et de près de 600 cette année, notre chère directrice générale crée 800 emplois ! Seulement ces « emplois » sont des contrats aidés, c'est à dire que ce sont des mi-temps payés 600€ mais surtout très rentable pour l'hôpital car ils sont pour partie payés par l'état et les collectivités locales...

Voilà que l'hôpital favorise la Précarité !

### « Majorité » à plus de 26 ans dans les entreprises...

Après les CDD de 2 ans... pour le secteur privé, le gouvernement récidive en décidant que les travailleurs de moins de 26 ans ne seraient plus pris en compte dans le calcul des effectifs.

Ceci entraîne une baisse de cotisation pour les employeurs, la suppression de certains Comités d'entreprise et de Délégué du personnel, la suppression de CHSCT et de droit syndical...

Pour l'instant cette mesure ne concerne que les entreprises de moins de 20 salariés mais l'habitude nous fait dire que l'extension est à venir...

C'est la remise en question du Code du Travail réclamée depuis longtemps par le MEDEF...

### Accident du Travail

Ça se passe comme ça à Antoine Béclère !

Vous avez un accident de trajet en venant à votre travail, le constat de police est établi après votre heure théorique de prise de service, la direction refuse la prise en charge de l'AT !

Bien que nous ayons pu prouver que l'appel des pompiers avait eu lieu avant son heure de service, le DRH a refusé l'homologation de l'AT et a envoyé l'agent en Commission de Réforme.

Résultat la commission de Réforme a émis un avis positif... Mais quelle perte de temps dans la prise en charge des soins !

Rappel : La prise en charge des AT est de la responsabilité exclusive de la direction, elle n'a pas besoin de l'avis de la commission, mais la pratique actuelle est de contestée la majorité des accidents du travail... C'est comme cela que l'on fait baisser les statistiques.

Si cette pratique perdure nous vous conseillons en cas de panne d'oreiller, de neige, de verglas, de bouchon sur la route, de rester chez vous car vous ne serez pas pris en accident de trajet !



## Intergarde

La nouvelle société de gardiennage de l'hôpital présente des méthodes de travail digne du XIXème siècle :

- Uniformes et chaussures payés par le travailleur
- Pas de collation pour 12h de travail de nuit
- Heures supplémentaires non payés
- Et salaires de 1000 € pour plus de 35 h de travail !

Bien entendu Mr Marcillaud dit « Ponce Pilate » s'en lave les mains !

Il est content, il a signé un bon contrat !

Nous lui rappelons que tout le personnel travaillant sur l'hôpital est de sa responsabilité au niveau de l'hygiène et de la sécurité !

Cette réflexion peut aussi s'étendre au personnel du ménage qui travaille sans produit ni matériel ce qui est préjudiciable au patient et peut induire des maladies nosocomiales...

Une enquête de la DASS a d'ailleurs révélé des manquements grave à l'hygiène dans notre hôpital. Il ne faut pas s'étonner que la qualité des prestations soit médiocre quand on choisit des sociétés privés qui tirent les prix en exploitant leurs personnels !

Nous demandons que le ménage et le gardiennage soient assurés par des personnels avec un statut Assistance Publique ce qui permettra une intégration dans les services, une évolution de carrière et des formations correctes.

**C'est à ce prix que nous aurons un hôpital propre et sûr !**





## Budget Antoine Béclère 2006 !

Dorénavant l'activité a une incidence (insidieuse à notre avis) sur le budget et celle ci a augmenté vivement en 2005, donc nous pensions que l'on bénéficierait de cette activité et qu'elle profiterait à l'hôpital !

Et bien NON !

L'activité est faite encore et toujours pour baisser les coûts donc non seulement elle ne rapportera pas grand chose à l'hôpital mais surtout elle fatiguera des agents déjà au bord de la rupture...

**Pour le budget 2006, l'hôpital doit faire 84% d'économie en plus par rapport à 2005 !**



**Que veut donc le ministère et ce gouvernement?**

Certainement faire comme tous les autres services publics... Nous privatiser !

Si je vous avais dit il y a 10 ou 20 ans que France Télécom, La Poste, EDF allaient être privatisés vous m'auriez cru ?

**Endoscopie -> Filtre usagé neuf !**

Depuis de nombreuses années, le personnel s'occupant du lavage des endoscopes se plaint de maux de tête. Après plusieurs interventions du CHSCT, une hotte a été installée par une société privée et lors du changement des filtres le personnel technique a eu la surprise de découvrir que l'emballage des filtres n'avait pas été retiré ! Des travaux sont prévus avec le changement des lave-endoscopes ce qui permettra peut être de mettre enfin en sécurité le personnel des endoscopies ! Va t'on être obligé de vérifier le travail des sociétés privées en tant que membre du CHSCT ?

**Lundi de Pentecôte suite !**

Le syndicat Sud Santé APHP a déposé fin juillet une requête auprès du tribunal administratif pour le paiement de l'indemnité Jour Férié du lundi de Pentecôte.

Nous vous tiendrons au courant de la suite de cette démarche.

**Nouveauté Site Internet Local du syndicat !**

Le site du syndicat Sud Antoine Béclère a décidé d'évoluer, vu sa notoriété nous avons dorénavant une adresse internet, voici où vous pouvez lire notre prose dorénavant :

[www.sudbeclere.org](http://www.sudbeclere.org)